

L'humain, maillon faible de la cybersécurité



L'humain, maillon faible de la cybersécurité

« Le Facteur Humain 2017 » indique que les cybercriminels se reposent de plus en plus sur l'humain plutôt que sur les failles logicielles pour installer des programmes malveillants, dérober des informations confidentielles et transférer des fonds.

Pas vraiment une nouveauté, le **piratage informatique** s'est toujours d'abord reposé sur le facteur humain. Le **social engineering** en est une preuve. Dans son rapport, Proofpoint spécialiste en sécurité et conformité, a interrogé plus de 5000 entreprises en 2016. Bilan, les indicateurs sur les attaques par le biais des emails, mobiles et réseaux sociaux, donne une tendance des clients de cette société.

« *Cette tendance d'exploitation du facteur humain, qui a vu le jour en 2015, s'accélère, et les cybercriminels multiplient désormais les attaques générées par les clics des utilisateurs plutôt que par des logiciels d'exploitation vulnérables, conduisant ainsi les victimes à exécuter elles-mêmes les attaques* », a déclaré Kevin Epstein, Vice-Président du centre d'opération des menaces de Proofpoint. « *Il est essentiel que les entreprises mettent en place une protection avancée pour arrêter les cybercriminels avant qu'ils puissent atteindre leurs potentielles victimes. La détection anticipée des contenus malveillants dans la chaîne d'attaques permettra de les bloquer, de les canaliser et de les supprimer plus facilement.* »...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Réagissez à cet article

Source : *L'humain, maillon faible de la cybersécurité – Data Security Breach*